



l'info paysanne

"L'autre journal agricole et rural"

NUMERO
SPECIAL

LES
ASSISES
DU LAIT
DE
BREBIS



"Celui qui ne bouge pas
ne sent pas ses chaînes"
Rosa Luxemburg

N° 158
Novembre 2014
MENSUEL

infos : confaveyron.org

Abonnement

Tous les mois, avant la tenue de la Commission Départementale d'Orientation Agricole, nous publions dans notre journal tous les mouvements fonciers soumis à autorisation d'exploiter. On y traite également des actions, des revendications, des enjeux de société, de l'évolution des réglementations et de la situation des productions agricoles et des difficultés rencontrées par les paysans.

N'hésitez pas, pour avoir un autre regard sur le monde agricole, abonnez-vous !

Je désire m'abonner à l'Info Paysanne 12 Abonnement pour un an= 11 numéros

Cocher la case correspondant

- Non adhérent à la Confédération Paysanne : 30€
 Adhérent à la Confédération Paysanne : 15€

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Adresse : _____

CP : _____

Commune : _____

Envoyez votre chèque à l'ordre de l'ASPIC à

**ASPIC
La Mouline
12510 Olemps**

Adhésion CP

- Cotisation de base : 60 €
- Cotisation conjoint : 30 €
- Retraité, paysan en difficultés : 30 €
- Abonnement au journal National Campagnes Solidaires : 37 €
- Soutien : 100 €

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Mail : _____

Production : _____

Date de naissance : _____

Montant total de ma cotisation : _____ €

Envoyez votre chèque à l'ordre de la
Confédération Paysanne Aveyron à:

**Confédération paysanne de l'Aveyron
La Mouline
12510 Olemps**



CA
NORD
MIDI-PYRÉNÉES

Le bon sens a de l'avenir.



Crédit Agricole

Le partenaire des agriculteurs

ENSEMBLE, préparons l'Avenir...



Sommaire

Rejoignez-nous	p 2
Edito	p3
Actualité syndicale:	p 4,5,6
- Chambre d'agriculture: représentativité et fonctionnement	
- Le sectarisme des OPA entrave l'installation agricole en Aveyron	
- Zones vulnérables	
- TAFTA: le poulet à l'eau de javel	
- 1000 vaches, petites fermes, la PAC et la FAO	
- Ils sont là: les loups sont arrivés!	
DOSSIER:	p7,8,,9,
LES ASSISES DU LAIT DE BREBIS	10,11,12, 13, 14
-L'espérance est dans l'improbable	
-Lexique	
-Les enquêtes	
-Les ateliers	
-Interview	
-Et maintenant, qu'allons-nous faire?	
Actualité syndicale:	p14
-Les paysans méritent mieux!	
Droit de savoir	p15
Annonces	
A lire et à offrir	p16

Tuez-les tous... Le marché reconnaîtra les siens!

Ou le grand mensonge de Beulin et LeFoll

La directive nitrates est mal appliquée en France? Pas de problème, on sort l'artillerie lourde et on tape sur tous les éleveurs. Ceux qui s'en sortiront seront considérés comme les bons.

Une ferme de mille vaches, portée par un financier à grand coup de subventions publiques, sort de terre? Pas de souci, ceux qui résisteront à la concurrence du lait comme sous-produit sont les éleveurs de demain.

On se demande comment continuer à produire demain, dans un contexte de changement climatique? La belle affaire! Quelques barrages totalement financés par l'argent public, pour quelques privilégiés, 8 millions d'Euros pour 25 agriculteurs à Sivens par exemple, et on dit assurer la sécurité alimentaire!

C'est ainsi qu'on n'a plus de budget pour accompagner durablement les changements de pratiques (MAE, Bio, Mise aux normes...).

Le ministre LeFoll, dans son grand mensonge agroécologique, a lui aussi promis un changement qui n'est qu'un enfumage. Il est soutenu par une FNSEA qui allume les feux sur lesquels elle fait souffler les paysans aux abois.

Devrons-nous signer les accords de libre-échange pour assurer notre alimentation de demain, faute d'une production française sacrifiée par quelques barons politiques et syndicaux? Ce n'est pas de « la faute à l'Europe »! Il est possible de réaliser de belles réformes malgré, voire à l'aide, des directives européennes.

Le passage au « paquet lait » de la filière Roquefort est un exemple. Rien n'est acquis et le diable se cache dans les détails comme dit mon copain Bubus.

Toutefois, les perspectives existent de relancer une filière sclérosée mais riche de potentiel. A la Conf' on croit à l'avenir de la filière lait de brebis comme on croit à l'avenir d'une Agriculture paysanne, nourricière et créatrice de valeur.

Par Laurent Reversat

éleveur de brebis
Porte-parole de la Confédération Paysanne Aveyron



Chambre d'agriculture : représentativité et fonctionnement

La représentativité syndicale s'établit à partir du résultat aux élections Chambre d'agriculture. C'est ainsi que la Conf' peut siéger à petits pas dans de multiples instances ou organismes. Parfois le parcours est laborieux et la lutte nécessaire pour y parvenir (la SAFER ou les interprofessions en sont de tristes exemples).

En ce qui concerne les chambres d'agriculture, le mode de répartition des sièges est tellement inégalitaire que près de la moitié des paysans sont sous représentés. En Aveyron la FDSEA, dans le seul collège « chefs d'exploitation », a 16 élus (1 élu pour 230 voix) alors que la Conf' n'en a que 3 (1 élu pour 600 voix). A cela s'ajoute pour la FDSEA, 2 élus retraités (zéro pour la Conf' qui a pourtant obtenu 36% des voix !) 4 élus coopératives et SICA, 2 élus Organisations syndicales à vocation générale et 7 membres associés désignés par la Chambre sans aucune concertation. Une véritable « armada » qui supplante l'assemblée. Le bureau, organe décisionnel, est totalement FDSEA, les autres syndicats en sont exclus (la Conf' avait demandé 2 sièges sur les 12).

La Conf' a refusé quelques strapontins proposés dans des commissions pour en avoir compris et subi l'inutilité dans les mandatures précédentes.

Aucun bulletin d'information n'est destiné aux paysans qui pourtant financent la Chambre à hauteur de 3.6 millions d'euros.

Véritablement, une réforme s'impose pour une réelle représentativité de tous les paysans. C'est dans cette « ambiance », lors des deux sessions annuelles d'avril et novembre, que la Conf' défend et propose le développement de l'agriculture paysanne avec des paysans nombreux, face à un modèle à connotation industrielle parlant davantage de volumes produits que de ressources locales. La banalisation de l'agrandissement par actif est une démonstration de faiblesse et d'incapacité économique dont le premier effet est le démenagement du territoire, de ses forces vives et de sa diversité.

Lors de la session de novembre, la Conf' a proposé trois motions : TAFTA (Traité de libre échange avec les Etats-Unis), zones vulnérables et campagnols terrestres (rats taupiers). Nous y reviendrons dans le prochain Info paysanne.

Evidemment, ces trois motions ont été rejetées par les gestionnaires de la Chambre aveyronnaise.

Francis Sabrié

Le sectarisme des Organisations Professionnelles Agricoles entrave l'installation en Aveyron

L'ADPSA refuse de reconnaître la diversité des candidats à l'installation et leur besoin d'accompagnement.

La Régionalisation de l'installation dans le cadre de la réforme de la PAC amène l'ADDEAR 12 à se porter candidate comme « conseiller-projet » pour accompagner les futurs paysans dans leurs démarches d'installation.

L'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) accompagne chaque année un nombre croissant de personnes voulant créer leur activité en milieu rural, par des formations, des accompagnements individuels ou collectifs, par le suivi à la réalisation de leur PDE¹. **Notre compétence en ces matières est aujourd'hui reconnue. Nous sommes en contact régulier avec la DDT² pour l'accompagnement à la réalisation des PDE.**

Nous avons donc proposé de faire agréer deux de nos animateurs comme « conseillers-projet » à l'installation dans le cadre PPP³, pour offrir aux candidats à l'installation un choix de conseillers et d'accompagnements plus en adéquation avec leurs projets.

Malgré le cahier des charges régional qui définit le dispositif PPP comme pluraliste et ouvert à tous, l'ADPSA s'obstine à refuser de conventionner nos conseillers ADDEAR.

Aujourd'hui, le nombre bien trop faible d'installations n'est évidemment pas uniquement dû aux modalités de ce dispositif PPP. Mais en refusant d'augmenter le nom-

bre et de diversifier l'offre de conseillers, l'ADPSA entrave délibérément une partie des installations agricoles de notre département.

Jusqu'à présent, la chambre d'agriculture n'avait que quelques « conseillers-projets » validés par l'ADPSA pour suivre autour de 250 PPP sur notre département, c'est trop peu pour faire un travail d'accompagnement efficace. Certains départements ont 2 voir 3 fois plus de conseillers pour la moitié de nos installations.

Avoir un suivi en cohérence avec le nombre d'installés et les agricultures pratiquées est une obligation si nous ne voulons pas amplifier la disparition des paysans. Il est urgent de mettre des moyens sur le sujet. Que ce soit les CEFI (stage de parrainage en vue d'une installation), la validation du PPP, les temps d'attente sont incroyablement longs et c'est vraiment le parcours du combattant pour déposer les dossiers dans les temps.

Nous ne sommes pas dupes du jeu joué par certains auprès de l'ADPSA. Le blocage permanent auquel se livre la FDSEA est scandaleux alors que notre seul souci est de vouloir des paysans nombreux. Nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour faire respecter le cahier des charges.

Daniel Saint Geniez

1- **PDE**: Plan de Développement Economique

2- **DDT**: Direction Départementale des Territoires

3- **PPP**: Plan de Professionnalisation Personnalisée

Zones vulnérables

La « Directive Nitrates » date du Conseil européen du 12 décembre 1991. Vingt trois ans après, les excès azotés ne sont toujours pas maîtrisés, les dégâts environnementaux persistent, l'eau demeure polluée.

L'empilement de mesures décidées au coup par coup pour répondre aux exigences de l'Union européenne, sans jamais aborder significativement l'essentiel c'est-à-dire l'encouragement à un changement de pratique et de modèle agricole, conduit cette politique à l'échec.

La diminution des périodes d'épandage, l'accroissement des stockages, sont parfois sans fondements agronomiques et engendrent des difficultés financières dues aux mises aux normes. L'application de mesures sans discernement face aux méthodes agricoles est insupportable.

La France et l'UE sont face à un dilemme : comment prétendre réduire les excès azotés tout en prônant la compétitivité accrue, la vocation exportatrice, des prix bas et l'augmentation des volumes ?

La Conf' a proposé une motion dans ce sens à la session chambre de ce mois de novembre.



Francis
Sabrié

Session chambre du 21 novembre Motion de la Confédération paysanne de l'Aveyron

La Confédération paysanne,

Considérant que toutes les zones sont sensibles aux excès de nitrates, et qu'une politique de compétitivité accrue basée sur l'augmentation incessante des volumes avec des prix bas, nous conduit inexorablement vers la destruction de nos ressources naturelles ;

Considérant que l'empilement des mesures sans discernements parfois sans fondement agronomique avec l'illusion d'une agriculture de « précision » ou « raisonnée », nous mène dans une impasse ;

Considérant que le financement de nouvelles mises aux normes (extension zones vulnérables juillet 2014) est très limité mettant ainsi de nombreux(ses) paysans(nes) en difficulté ;

Demande un moratoire sur l'application des derniers textes règlementaires (extension zones vulnérables de juillet 2014) ;

Demande une réflexion sur la réglementation, incluant la mise en place de mesures réellement encourageantes pour des pratiques agricoles moins consommatrices d'azote.

TAFTA

Le poulet à l'eau de javel

Si je suis étasunien, je redoute par dessus tout, ce qui est avéré nocif : par exemple je tiens à éviter tout germe susceptible de provoquer chez moi des troubles intestinaux.

Si je suis consommateur européen, en particulier français, je redoute tout ce qui est susceptible de présenter un risque pour ma santé: OGM, hormones, antibiotiques, nanoparticules...

Si je suis agro-industriel ou grand distributeur, dans quel camp vais-je me ranger ? Sur quel consommateur vais-je m'appuyer pour exercer mon pouvoir d'influence sur le législateur ?

- Sur celui qui va me contraindre à toutes les étapes de l'élaboration du produit en m'imposant traçabilité et principe de précaution ?

- Ou sur celui qui me permettra de résoudre mes problèmes de stocks et d'inventus ?

Alors nous, les « influents », dans toutes les rencontres préparatoires aux accords de libre échange USA-UE (TAFTA) avons plaidé pour que les traitements des carcasses à l'eau de javel et autre acide lactique, soient rendus obligatoires... et pour que l'interdiction des antibiotiques, des hormones, des OGM, des nanoparticules, ainsi que les contraintes liées aux territoires (IGP), soient considérées comme des entraves au commerce...

Si je suis paysan de la Conf' ou d'une association de ruraux (européen ou américain), je milite pour que les lois du commerce ne contrarient pas mon objectif de nourrir sainement le consommateur tout en protégeant l'environnement.

Jacques Debarros

1000 vaches – Petites fermes - La PAC et la FAO

A l'heure où la Conf' a été condamnée à Amiens pour le démontage de la salle de traite de l'usine des 1000 vaches alors que dans le même temps les incendiaires du centre des Impôts et de la MSA de Morlaix ne sont pas inquiétés, nous nous devons de rappeler le danger que représente la généralisation de ce modèle de développement de l'élevage : concentration toujours plus importante, des moyens de production destructeurs des emplois paysans remplacés par des emplois salariés (15 emplois pour 1000 vaches... 3 à 4 fois moins que d'éleveurs pour des fermes moyennes), prix du lait tiré à la baisse (25 centimes du litre d'après le promoteur) et je ne parle pas des conséquences sur l'environnement...

Dans le même temps, la France relève le seuil des planchers pour l'accès aux aides couplées de la PAC. Par exemple, pas d'aide PMTVA en dessous de 10 UGB, pas d'aide ovine en dessous de 50 brebis, pas d'aide caprine en dessous de 25 chèvres et pas d'aide apicole en dessous de 72 ruches.... La FNSEA avait même demandé que le plancher pour les vaches allaitantes soit fixé à 30 UGB !!!

Le seuil de 10 UGB exclut de la PMTVA 2300 producteurs bovins en France !

Il faut savoir pour comprendre l'importance de ces mesures que les fermes de moins de 20 Hectares représentent près d'un tiers des fermes en France et encore plus en Midi-Pyrénées.

La France avec ses 3.5 millions de chômeurs a-t-elle vraiment intérêt à supprimer tous ces emplois agricoles ?

Et que pensent les consommateurs de ces produits médiocres sortant de ces usines à lait et à viande, de ces unités toujours plus grosses ?

En Inde et au Vietnam, une coopérative néo-zélandaise a des projets « d'unités de production » de 35000 et 40000 têtes... Où va s'arrêter la folie ?

Pour finir, ces chiffres publiés par la FAO fin octobre : 70% de l'alimentation mondiale sont produits par des petits paysans qui travaillent moins de 2 hectares et cultivent environ 25% des terres arables de la planète.

Autrement dit, l'agriculture moderne et industrielle ne produit que 30% de l'alimentation mondiale en utilisant 75% des terres arables ! Qui est compétitif ?

Christian Roqueirol

Ils sont là: les loups sont arrivés !

L'Aveyron fait maintenant partie des 29 départements français concernés par canis lupus. Il y a eu 4 constats d'attaque pour 4 victimes indemnisées. Au 31 octobre 2014, le bilan est le suivant pour notre territoire: il y a eu 2105 constats d'attaques, 7535 victimes constatées. Ces victimes sont essentiellement des petits ruminants mais on trouve aussi une cinquantaine de bovins, une dizaine d'équins et des chiens.

Les loups continuent de coloniser le territoire à vive allure, 20% d'accroissement de la population par an. Et donc aussi une augmentation des victimes et du budget Plan Loup, qui passe les 15 millions d'euros pour le contribuable (pour officiellement 300 loups).

Il faut préciser que nos voisins de l'Aude, avec 47 constats d'attaque pour 172 victimes, et la Lozère avec 48 constats d'attaque pour 148 victimes constatées, font partie des départements fraîchement colonisés...

A l'heure actuelle, seulement 9 loups sur les 24 autorisés pour la période 2014-2015 ont été prélevés...

Le groupe loup de la DDT de l'Aveyron a décidé de réaliser une étude de vulnérabilité des élevages aveyronnais à la prédation en vue de la réduire avec des moyens adaptés.

Dans les départements concernés par les loups depuis longtemps, les moyens de protection actuels fonctionnent un certain temps puis les loups s'adaptent et la prédation continue... Même des essais avec des drones effarouchants sont en cours.



Nos ancêtres avaient peur des loups! Étaient-ils tous des imbéciles? Des idiots? Ou avaient-ils une bonne raison d'en avoir peur?

Il est grand temps d'écouter les paysans concernés depuis longtemps par ces grands prédateurs, afin de trouver, avec les personnes et les administrations, des solutions durables et acceptables.

La Confédération paysanne nationale a édité un 4 pages intitulé « Loups et pastoralisme, l'impossible cohabitation ». Ce feuillet est disponible au local de la Conf'.

Cause Vincent,
Membre du groupe loup à la DDT de l'Aveyron, de la commission loups à la Conf' nationale et du réseau national "loup/lynx"

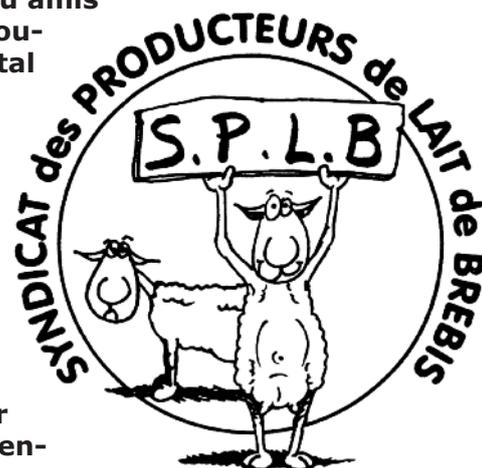
DOSSIER

Les Assises du Lait de Brebis



L'espérance est dans l'improbable, disait Edgar Morin

C'est l'ÉVÉNEMENT de l'année pour les laitiers brebis adhérents ou amis de la Confédération Paysanne¹² : Ces Assises du lait de brebis, voulues par l'INFO PAYSANNE, entérinées par le Comité Départemental CP, portées par une petite équipe du SPLB ont rassemblé à St Afrique ce 16 Octobre une centaine de paysans laitiers venus de tous les horizons du Bassin de Roquefort et d'un peu plus loin : nos amis Basques se sont joints à nous, pour signifier clairement que nous sommes inter dépendants : les mêmes industriels sont sur les deux bassins, et ce qui se passe ici a des conséquences ailleurs. Ces assises ont été voulues transversales, c'est-à-dire réunissant dans une même démarche laitiers en AOP et ceux qui livrent ailleurs, sans oublier les producteurs fermiers. Des étudiants BTS du lycée étaient là aussi, nous les remercions de leur participation. C'est bien là le caractère propre de la Conf' : vouloir que s'opèrent des échanges, des rencontres, pour être plus forts ensemble, au service du développement humain, social et économique.



Des producteurs de Roquefort pris dans un système à bout de souffle qui ne répond pas au devenir de leur bassin. Fatalisme, découragement face au rouleau compresseur d'une industrie sans réel contre-pouvoir, sont l'horizon gris de leur existence. D'autres, parmi les plus dynamiques et bien placés géographiquement, ont entendu le chant des sirènes du 4^e bassin (comprenant des producteurs travaillant dans le bassin de Roquefort mais hors système Roquefort); sauf que sur leur côte, on n'y fracasse pas sa barque, on en construit une plus sûre pour continuer sa route.

D'emblée une évidence s'est imposée : pour construire un projet, lui donner sa légitimité et son autorité, les paysans de la Conf', ceux qui se sentent proches de ses idées, ont à prendre la parole. Quelle est leur réalité, quelles sont leurs difficultés, que veulent-ils pour demain? Ce fut là le rôle de l'enquête réalisée au printemps dernier. La diversité des réponses sera précieuse, révélatrice de celle du monde paysan ; elle va permettre de créer de la cohérence, du lien, là où à priori, doivent régner rivalités et loi du plus fort.

Ainsi sera tracé le contour des assises. On pourra regretter que les relations inter bassins (pays Basque et 4^e bassin*) n'aient pas eu plus de temps de parole; l'actualité Roquefortaise, l'urgence et l'importance des réformes en cours, les conséquences qui vont en découler, ont imposé ce contenu. Passé le temps de la

mise en place des Organisations de Producteurs (OP), rien n'empêchera de se pencher sur ces questions-là. Un cadre tel, que les assises, les réponses à l'enquête, permettent des développements.

Un grand moment, un temps fort, assurément. Une opportunité voulue dès le départ pour que de nouvelles personnalités émergent, aussi. Quel rôle, quelle place, avec quel fonctionnement, avec quel financement, veulent tenir ceux qui se reconnaissent dans le travail en cours ? C'est la tâche qui est devant nous, le grand défi des jeunes générations.

Pierre Tauriac.

* 4^{ème} bassin: ensemble des producteurs vivant dans le bassin de Roquefort mais ne livrant pas à Roquefort.



Petit lexique pour une meilleure compréhension du dossier:

SEB : Syndicat des Eleveurs de Brebis (syndicat historique, cofondateur de l'interprofession Roquefort)

SPLB : Syndicat des Producteurs de Lait de Brebis (émanation de la Confédération paysanne, siège à l'intérieur du SEB. SPLB n'est pas limité aux seuls producteurs de l'AOC Roquefort)

OP : Organisations de producteurs

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ODG : Organisme de Défense et de Gestion

4^{ème} bassin: ensemble des producteurs vivant dans le bassin de Roquefort mais ne livrant pas à Roquefort.

Les enquêtes

L'enquête du SPLB

Les enquêtes réalisées par le comité de pilotage du SPLB ont été effectuées courant de l'année 2014, par une équipe de 10 enquêteurs. La récolte de ces données a été axée sur 4 piliers fondamentaux : une partie statistique pure (caractérisation de l'échantillon) pour savoir qui nous parle, une partie données économiques, pour savoir quels sont les types d'exploitations.

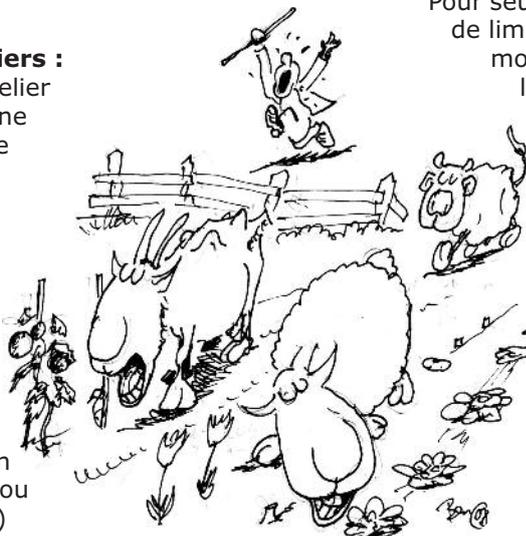
Viennent ensuite, une dimension politique (d'installation, du Rayon) et enfin une partie avenir axée plus sur des questions ouvertes, car le Rayon n'est pas une entité finie, mais bien un milieu en perpétuelle évolution...

La caractérisation de l'échantillon :

- Sur le panel d'éleveurs enquêtés (41 unités), 51.2 % sont en système Roquefort, les autres se répartissant entre divers industriels et/ou la transformation à la ferme.
- Pour 78 % d'entre eux, ils travaillent sous forme sociétaire et dans 54 % des cas, le conjoint travaille sur l'exploitation. Le nombre moyen de personnes à charge par foyer est aux alentours de 2.79.
- Pour la dimension travail, il y a 2 UTH permanents sur les exploitations et les gens ont recours en moyenne à 0.6 UTH temporaire (bénévole ou salarié).
- La Surface Agricole Utile moyenne est inférieure à 100 ha. Et les 2/3 des personnes enquêtées se situent entre 30 et 100 ha.
- Sur les exploitations 46 % des personnes enquêtées n'ont pas connu de changements récents dans les trois dernières années.
- Chez 43.9 % des personnes enquêtées, il y a un atelier complémentaire.

Répartition de ces ateliers :

- Dans 33 % des cas, l'atelier complémentaire est une autre espèce animale (bovin, porcin..),
- Dans 28 % des cas, il y a un atelier d'engraissement ovin (agneau ou brebis)
- Dans 14 % des cas il y a un atelier d'accueil à la ferme
- Dans 14 % des cas également, il y a un atelier de transformation (qu'elle soit fromagère ou transformation de viande)
- Enfin, dans 10 % des cas, il y a une autre espèce végétale.



Ce qui a motivé la mise en place de cet atelier pour la majeure partie de l'échantillon enquêté est la nécessité

de pallier à la baisse des revenus en ovin lait, voire de procurer un revenu supplémentaire lorsque l'évolution de l'exploitation dans une seule production n'est plus possible, de là à dire que le système Roquefort est sclérosé, il n'y a qu'un pas...

L'autonomie fourragère est une autre problématique, elle n'est pas atteinte dans 56 % des cas, et 82 % de ces exploitations non autonomes achètent des concentrés.

Le nombre d'animaux moyen est de 361 brebis par exploitation ce qui est un peu supérieur à la moyenne Roquefort (qui se situe aux alentours de 344 bêtes (chiffres institut de l'élevage)), ce qui est à relativiser avec l'écart type de ces données : en effet, 73 % des éleveurs ont moins de 350 brebis.

Dimension économique :

Pour seulement 25 % des personnes enquêtées, il n'y a pas de limite de production (au sens roquefort), la référence moyenne se situant aux alentours de 600 hl, alors que le lait produit se situe lui aux alentours de 750 hl. Soit une moyenne de production de 375 hl par actif.

Malgré cet écart, lait référencé et lait produit, 66 % des exploitations produisent moins de 80 hl en classe 3. Dès qu'il y a une opportunité d'évolution dans les volumes produits elle est saisie par les paysans (connaissance des mécanismes de redistribution), dans la limite du rentable.

Le prix du lait moyen est de 1.03€ par litre tous systèmes et tous modes de production confondus (roquefort, hors roquefort, bio et conventionnel).

Chez 40 % de ceux qui ont un atelier complémentaire, le chiffre d'affaire de la ferme dépend à plus de 25 % de cet atelier, il contribue donc à l'amortissement des charges de structure.

Financement de l'exploitation et revenu

89 % des exploitations ont recours à des emprunts bancaires pour se financer.

Les chefs d'exploitations considèrent ces annuités comme étant moyennes.

61 % de ces personnes se rémunèrent au SMIC, et (hasard des chiffres) 61 % considèrent cette rémunération comme étant insuffisante.

Il est intéressant de s'attarder sur cette notion, en effet, bien que les gens aient des niveaux d'endettement moyen, ils ne se sentent pas prêts à s'endetter plus pour dégager un revenu supplémentaire. Quelles en sont les raisons ? Le questionnaire n'y a pas répondu.

Peut-on avancer un problème de confiance en l'avenir ? Un manque de lisibilité ?

Collecte du lait

54 % des personnes enquêtées sont collectées par Société, et dans 63 % des cas, ceci n'est pas un choix.

La saisonnalité est constituée majoritairement par du lait de printemps ou d'été, cette période étant choisie par les éleveurs dans 75.6 % des cas.

Concernant les relations avec les acheteurs de lait la moitié des personnes enquêtées considèrent qu'il n'y a pas ou peu de relations avec leur acheteur de lait, c'est quelqu'un de « lointain » avec qui « on ne se sent pas lié ».

Avenir de l'exploitation

Sur leur ferme, les paysans souhaitent voir apparaître des changements, avec par ordre de priorité :

- 1/ la fixation du prix du lait
- 2/ la politique d'installation
- 3/ les volumes à produire

Sur le plan du Rayon, les personnes enquêtées ont mis en avant les axes de travail suivants :

- 1/ revoir la politique d'installation
- 2/ revoir la désignation des représentants
- 3/ travailler sur la place de l'AOC
- 4/ modifier les relations avec les industriels.

A la question de savoir si le prix du lait des autres fabricants avait une incidence sur la fixation de votre propre prix, 48 % n'y voient pas de rapport, les autres considérant que le rayon de roquefort est soumis à la loi de l'offre et de la demande.

63% des éleveurs enquêtés ont foi en l'avenir, et conseilleraient ce métier pour en vivre.

Politique du lait de brebis

Un fait important est apparu, sur l'échantillon constitué à 20 % de personnes hors système roquefort et à 80 % en système Roquefort, 90 % des personnes enquêtées sont convaincus de l'importance de l'AOC dans le Rayon, et que cela concerne tout le monde.

Prix moyen

51 % des personnes enquêtées considèrent que le prix moyen est un système plus juste pour les éleveurs. La fixation de ce prix : à la question combien souhaiteriez-vous être payés€ le litre en conventionnel et 1.34€ en bio est édifiante ! Cela se passe de commentaires !

La maîtrise de la production est considérée comme nécessaire chez 85 % des personnes enquêtées. Et les raisons invoquées sont les suivantes entre l'offre et la demande afin de garantir un prix fort d'une part, et d'autre part, conserver un maximum de producteurs.



La synthèse de tout cela ressemblerait fort à ceci :

Des jeunes, payés 1.12€ le litre en conventionnel, avec une relation forte avec leur industriel, une AOC forte, des représentants légitimes, dans un pays vivant et avec de nombreux paysans ...et ce sont les éleveurs qui le disent ! Le système de demain est déjà tout tracé...

Des droits à produire qui prennent en compte les actifs, et somme toute, c'est le bon sens paysan qui transparait dans les vœux exprimés.

Emilie Dequiedt

L'enquête de l'interprofession

Ne scions pas la branche...

Présenter à la Conf' la réforme du système Roquefort en partant des marchés, c'est gonflé! Pierre Feugas l'a fait. Dans une filière où le prix du lait transformé en Roquefort est double à la moyenne des autres valorisations; dans une filière dont ce produit phare éprouve des difficultés à maintenir ses volumes, nier le marché eut été inconscient, quelles que soient les causes de la crise.

Force est de reconnaître que le cabinet Triesse et Gressard a bien compris la commande de l'interprofession, nous accompagner dans le changement, après avoir identifié nos forces et faiblesses. Et lors des assises du lait, les paysans ont eu une présentation du contexte et de la méthode. Il est évidemment revenu aux acteurs, producteurs et fabricants, d'imaginer les possibles.

Revenons sur le contexte. Un cadre réglementaire auquel Roquefort doit se plier ou entrer en résistance. Il s'agit du paquet lait bien sûr, avec contractualisation et organisations de producteurs, mais également la libre concurrence qui ne se reconnaît pas toujours dans notre organisation (péréquation entre industriels notamment.). Mais le contexte, ce sont également les inégalités de droits à produire historiques chez les producteurs et la fixation du prix à posteriori qui ne permet pas de discuter prix et volumes à produire en même temps, détériorant de fait la relation entre éleveurs et industriels. Le contexte, c'est aussi une organisation collective où tous les acteurs se retrouvent autour d'une même table, au bénéfice d'un projet collectif. C'est enfin la maison du Roquefort avec toute la valeur que ce fromage a amené au territoire, toutes les valeurs de solidarité et toutes les compétences acquises au cours du temps. Un beau bébé à ne pas jeter avec l'eau du bain.

Cet exposé du cabinet Triesse a permis de mettre à niveau les connaissances de chacun avant d'aborder l'après-midi des points concrets de l'organisation future (voir compte-rendu des ateliers).

Pendant ce temps de présentation, dans la salle et de la part des représentants de la Conf' à la FRSEB, ont fusé de nombreux commentaires fixant le cadre de nos intangibles.

Entre autres, nous avons affirmé que cette réforme doit signer la fin du chèque en blanc des producteurs et des «petits» fabricants à Société concernant les excédents de lait. Ce chèque signé voici trente ans et qui désresponsabilise tous les acteurs dans la valorisation du lait, au nom du principe apport total - collecte totale. Principe que nous ne souhaitons pas abandonner, mais avec des engagements de prix et de volumes fixés à l'avance.

Cette journée fut aussi l'occasion de rappeler l'attachement de la Conf' au lait cru, l'âme de notre fromage et le principal instrument création de valeur et outil de défense face aux agressions libérales (marques, accords de libre échange...), même s'il nous en coûtera, pour maintenir ce savoir-faire, de revendiquer une autre façon de considérer la qualité sanitaire des produits.

Après les ateliers, José Bové nous a livré son point de vue sur la réforme et nos positions. Cette vision de l'observateur le plus éclairé de la région a amené un beau débat. Son objection première, la possibilité d'entrer en résistance, nous a permis de justifier notre position vis-à-vis de la réforme, à savoir qu'en conservant le système actuel, on accepte les acquis historiques des références et la fixation du prix à posteriori, deux faits que la Conf' dénonce depuis 1987. Ensuite, le député européen nous a mis en garde contre les limites du paquet lait, mises au jour par la crise de surproduction annoncée au niveau européen.

la vente de lait vrac sur lequel nous serions tôt ou tard concurrencés au détriment de la valeur. Notre projet, plus que jamais, est territorial. Et que ce territoire donne de la valeur à l'ensemble de notre production, répartie plus équitablement entre nous, de façon dynamique, pour installer et garder des paysans nombreux.

Tout cela ne sera possible que si nous gardons collective la gestion de la plus-value Roquefort, ce que permet le paquet lait (en le contraignant un peu), et si le roi des fromages reste au centre de nos préoccupations, et fait l'objet de toute notre attention en terme de qualité, chez les producteurs et les fabricants.

Dernière condition de réussite, abordée également lors des assises du lait, tous les producteurs de lait de brebis de notre région, qu'ils livrent aux Bergers du Larzac (merci à André Parenti pour sa contribution au débat), à Roquefort, chez Triballat ou au GIE, doivent prendre conscience que nous faisons partie du même territoire, de la même filière. Ainsi, nous devons à terme poursuivre les mêmes buts, dans le respect mutuel, de partage de la valeur, de qualité et d'authenticité si nous ne voulons pas rapidement scier la magnifique branche sur laquelle nous nous trouvons.

Au boulot!

Laurent Reversat, Alexandre Vialettes

La présentation du cabinet Triesse et Gressard est disponible au besoin, s'adresser au bureau de la Conf'.



Là encore, nous prétendons qu'un dispositif de contractualisation, encadrée par un accord-cadre interprofessionnel fort et des organisations de producteurs indépendantes et non commerciales, permettra de gérer les volumes produits, les périodes de production et d'en retirer de la valeur.

Sur ce point, nous avons convenu que dans un monde idéal, une seule OP serait souhaitable, mais que trois au moins seraient nécessaires à satisfaire un maximum d'éleveurs, la coop de fait, et deux autres. Transversales et non commerciales (sauf pour la coop), les moins nombreuses possibles, ces OP peuvent mener un projet de filière fromagère régulée, sans le miroir aux alouettes de

Humeur!

**Résumé
de l'intervention de
Mr Pierre Feugas,
consultant, du cabinet lyonnais
Triesse et Gressard,
dont l'objectif est de faciliter
les négociations au sein de
l'interprofession**

« Pour commencer je dirais que pour faire mon étude j'ai fait le choix de me placer du côté de l'entreprise et dans un contexte de liberté d'entreprendre »

- Blablabla
- Rrrrh, Rrrrh....
- Blabla...

« Pour terminer je dirais que ces conditions étant réunies, le développement économique du territoire en sortira renforcé ...

Désolé, j'aurais pu aussi écrire sur le diaporama le mot « social » !

**Je vous remercie de votre attention. »
Applaudissements convenus...**

Jacques Debarros

Les ateliers

L'après-midi des Assises fut le moment pour enfin se mettre autour de la table et discuter concrètement de l'avenir de la filière lait de brebis et surtout définir ce que souhaitent les éleveurs et les éleveuses, dans un environnement qui, paradoxalement, leur laisse bien peu de place.

Organisations de Producteurs (OP)

Un débat dense, constructif, animé par Alexandre Vialettes, où la contradiction a joué son rôle grâce à la participation de Jérôme Faramond, administrateur au SEB, que nous remercions pour son écoute et ses apports. Un contenu très technique, exprimé dans l'admirable langue codée du bassin de Roquefort, que l'on va essayer de rendre un peu perméable aux profanes, journal adressé à tous les paysans oblige.

Présentation des enjeux :

La mise en place des Organisations de Producteurs découle d'une directive Européenne visant à instaurer plus de libéralisme dans l'agriculture, le Conseil d'Administration de la Confédération de Roquefort a décidé leur mise en place. Il en existe deux types :

1/ Commerciale :

Ex : coopérative Pastourelle, groupement d'achat de lait.

2/ Non commerciale : **ses membres délèguent à leur structure la négociation sur le prix du lait, qualité, ECT..., avec deux variantes :**

-> **OP verticale, un seul industriel.**

-> **OP transversale, plusieurs industriels**

-> **Des producteurs individuels peuvent établir une relation directe à un industriel.**

La discussion a porté sur trois aspects de la réforme à venir :

- 1/ Quelles formes d'OP.
- 2/ Droits à produire.
- 3/ Prix du lait.

1/ Quelles formes d'OP ?

Les OP commerciales :

Il faut en distinguer deux types :

- Celles qui sont en lien direct avec un industriel : (ex. Pastourelle) : le lait est transformé.

- Celles qui ont vocation à mettre du lait sur le marché : (Projet UNICOR, RAGT et autres acheteurs de lait vrac). Deux risques sont pointés, celui d'intégration, et, plus grave, ce serait une porte ouverte à des pratiques spéculatives. Risque d'autant plus grand que la demande de lait pour la transformation est grande. L'irruption d'opérateurs de ce type est ressentie comme autant d'intermédiaires gourmands en frais de fonctionnement et faisant écran entre producteur et industriel. **Le lien direct comme facteur de reconnaissance et d'efficacité fait partie de la culture Roquefortaise.**

Le contrat individuel :

L'accord se fait facilement pour constater que la relation directe éleveur industriel est déséquilibrée ; c'est une porte ouverte à la toute-puissance de l'industrie, elle pourra fixer à son gré, droits à produire, prix, critères qualité, etc... **Solution à écarter.**

La bonne solution : une seule grande ou plusieurs plus petites ? Ce fut là un vrai débat, bien mené, opposant SEB et SPLB ou chacun a laissé l'autre présenter ses arguments.

La grande OP du SEB :

pour être plus forts, tous ensemble, la plus large possible, portée par ses adhérents, avec des critères d'évolution à penser. Avec un accord préalable entre ses membres, on sera plus forts pour négocier un contrat. Elle est légalement possible, elle rentre dans les clous du seuil maximum d'adhérents, à savoir 45% des volumes nationaux. Il nous est annoncé que les trayeurs d'été de St Georges se constitueraient en OP verticale auprès de Société.

Côté SPLB,

ça penche plutôt vers plusieurs OP. Déjà la Pastourelle en tant que coopérative est OP de fait. Une OP verticale donc avec un seul acheteur, présente de ce fait un risque de perte de pouvoir. Rumeurs ou vrai projet, il est dit que les « petits industriels » veulent en proposer une. Entre le risque d'élimination d'une OP trop faible et l'émulation qui peut en résulter, l'attrait pour l'émulation est le plus fort. Une plus grande prise en compte de la diversité des éleveurs, des petites régions, serait facilitée par plusieurs OP. *Ne pas perdre de vue que le SEB, avant ses louables déclarations d'intentions, a laissé perdurer de grandes disparités, pour ne pas dire d'injustices, d'où la mise en doute d'une solidarité effective.*



2/ Droits à produire

Second volet de la discussion, il révèle autant que le premier les divergences qui existent entre le SEB et nous. Entre prise en compte des attributions d'origine, de l'historique des évolutions pour le

SEB, et celle des actifs, du rééquilibrage des attributions passées, (accordées principalement en diversification) d'une attribution à la structure pour le SPLB, le champ des idées est assez large pour un débat ouvert.

Débat à tenir, car les OP pourront attribuer des droits à produire ; les acquis historiques devront être pris en compte, une réduction sensible sur une grosse référence n'est pas possible, mais une attribution raisonnable (par rapport aux 20 hl symboliques donnés actuellement à l'installation) sur une petite, va lui donner de l'air.

Garder présent à l'esprit que nous avons un tissu social à préserver, voire à reconstituer, la vocation des AOP vise avant tout la préservation des territoires, n'en déplaise à ceux qui courent après l'enrichissement.

Le SPLB observe que l'évolution des références est injuste :

les petites ont une part « Roquefort » plus faible que la moyenne. Les attributions se sont faites en diversification. Il faudrait attribuer :

- 1 volume AOP (Appellation d'Origine Protégée) pour le point de collecte : mais un volume forfaitaire ne répond pas à la diversité des tailles des fermes, ni à leur réalité économique.

- 1 volume AOP par actif, avec une gestion des actifs, leur nombre n'étant pas constant dans le temps. Ne pas avantager les surdépassés : dans l'absolu oui, mais qui est surdépassé ? Celui qui a 450 hl et qui en livre 800 ou celui qui en a 800 et qui livre 1500 ? Question à trancher, elle est complexe, la situation des fermes est diverse (endettement, nombre d'actifs, ETC...).

Que peut-il se passer dans le cas de forte disparité d'évolution entre OP ? Si un industriel développe ses marchés plus qu'un autre, la mise en place d'un accord cadre est primordiale pour assurer la cohésion du bassin et contenir les disparités qui se feront jour.

L'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) est entièrement au service de l'AOP. Très schématiquement, il va vendre aux industriels des « droits à mettre sur le marché » du Roquefort. Les sommes ainsi collectées iront payer les primes AOP du lait référencé Roquefort. Ainsi, chaque producteur aura sa part de classe 1 indépendamment du résultat de son acheteur.

Accord cadre et ODG seront la clé de voûte de la structure à venir, garde-fou qui devra apporter à chacun où qu'il soit, une égalité de traitement. Égalité fortement enracinée dans notre culture et dans nos pratiques. C'est là un point d'accord entre le SPLB et le SEB dans l'atelier où nous étions.

Une question ne fut pas abordée, faute de temps et aussi du sentiment que nous devons d'abord avancer sur le Roquefort : Une OP rassemblant producteurs AOP et 4^{ème} bassin. Le chantier est ouvert, tout ne peut être fait en un jour.

On laissera au bon sens paysan le mot de la fin, tel qu'il s'est exprimé en fin de discussion :

- **Tenir compte des écueils rencontrés par les OP «lait de vache».**
- **Laisser mûrir les idées, ne pas aller trop vite.**

Pierre Tauriac.

Quel prix pour quel volume?

Les questions du prix, des volumes et de la saisonnalité sont cruciales et ont fait l'objet d'un des trois ateliers.

Ce sont en effet 162 millions de litres de lait qui sont produits par an et qui, avec la réforme et le paquet lait, devront être contractualisés de façon volontariste et équilibrée.

Les éleveurs se sont entendus sur la proposition d'un volume valorisé en classe 1 et 2, auxquelles s'ajoutent une classe 2bis permettant d'étirer les volumes distribués.

Concernant la prime AOP, 75 millions de litres sont transformés en Roquefort, les éleveurs affirment la nécessité d'un système équitable et collectif pour éviter l'érosion des producteurs. Une moitié pourrait être distribuée au point de collecte et l'autre à l'actif pour une distribution qui serait à la fois sociale et territoriale.

L'atelier a suscité le débat et a apporté des réponses, il y a une réelle volonté de solidarité et d'organisation collective qui passe nécessairement par la définition d'un prix moyen rémunérateur et une régulation de la production, tout en considérant que chaque ferme est unique.

Elise Chas

Par respect pour tous ceux qui ont maîtrisé leur production par le passé, conformément à l'intérêt collectif annoncé, nous revendiquons que la base contractuelle en volume soit l'addition des actuels volumes individuels de classe 1, 2 et 2bis.

Un contrat de progrès, supervisé par le contrat cadre interprofessionnel doit ensuite prendre le relais pour faire évoluer ce contrat individuel, en fonction des besoins des fabricants, du prix bien sûr et des besoins des paysans, selon des critères clairs. Ce contrat de progrès permettra d'intégrer petit à petit le volume de l'actuelle classe 3 au volume contractualisé, à condition que sa valeur augmente.

En première année, 2016 sans doute, ce volume doit rester hors contrat, au prix des plus basses valorisations. Une part du volume contractualisé doit être valorisé au prix « Roquefort » (1,18€), part répartie pour moitié forfaitairement à chaque point de collecte, le reste étant réparti à l'actif et proportionnellement au volume contractualisé.

Si nous sommes entendus sur ces points, le prix de base des volumes contractualisés, la part non transformée en Roquefort, pourrait se situer nettement au-delà de l'actuelle classe 2 (0,77€). Rappelons que le prix de marché du lait de brebis est actuellement de l'ordre de 0,90€ hors AOP et niches ! Le dynamisme de notre filière se mesurera à sa capacité à valoriser le territoire et la qualité.

Laurent Reversat, Alexandre Vialettes

Cahier des charges, cahier des chances

Cet atelier était animé par Nino Fillos qui siège au groupe AOC de la confédération de Roquefort.

Aujourd'hui dans notre région de production, seuls les livreurs de lait pour l'interprofession de Roquefort sont soumis au respect d'un cahier des charges d'une AOC. Si tous les paysans s'accordent sur le fait qu'il faut préserver l'existence du Roquefort et de son caractère unique, nombre de paysans ont changé de « crémèrie » et se sont tournés vers le 4^{ème} bassin. Pour certains, ce sont les volumes qui ont obligé ce choix, pour d'autres le prix, et enfin pour certains, ce sont les contraintes à la fois sanitaires et de production qui ont fait pencher la balance.

Les 2 idées phares qui ont conclu l'atelier, sont l'attachement au lait cru et le fait qu'il faille considérer le cahier des charges comme un cahier des chances. Ce sont ces 2 idées que nous allons développer.

Le caractère unique du Roquefort repose sur le lait cru qui sert à sa fabrication. Il ressort de notre enquête (ainsi que de celle de la FRSEB), un très fort attachement des paysans à cette production de lait cru, c'est ce qui fait notre force, notre distinction parmi les fromages persillés. Par ailleurs, faire du lait apte au Roquefort c'est la preuve de nos compétences et de notre savoir faire à nous éleveurs. Qui dit lait cru dit aussi contraintes de production. Les normes

sanitaires qui nous sont imposées peuvent parfois apparaître comme trop lourdes pour certains d'entre nous, ce qui peut participer à l'érosion des points de collecte. Il nous faudra donc veiller à ce que la plus-value Roquefort soit suffisante dans l'avenir qui se dessine avec la réforme.

Le cahier des charges AOC présente des contraintes (sortie des brebis obligatoire, surface minimale en bergerie, conserver les agneaux au minimum 21 jours etc...) mais par certains aspects, ces contraintes nous protègent :

- la limitation des 200kg d'achat de matière sèche, par exemple, limite les achats extérieurs et nous protège de fait des variations à la hausse de l'aliment. C'est aussi contraint et forcé (?) une quête d'autonomie.

- de même, l'interdiction du « hors sol » nous protège de l'industrialisation de l'élevage.

A nous de bien intégrer ces deux éléments et à leur donner toute leur place dans la réforme qui se concrétise.

Alexandre Vialettes

Interview

Mr Lambda paysan en Réquistanais

Pour vivre heureux, vivons caché, au milieu d'un petit troupeau de brebis... et d'un gros troupeau d'éleveurs..., telle pourrait être la devise d'un voisin qui aime si peu se mettre en valeur que je tairai son nom. D'ailleurs, on pourrait l'appeler « Mr Lambda » tellement il est représentatif des éleveurs d'ici, ceux « qu'ont du biaï » (le bon sens, le vrai, pas celui de la banque!).

Son travail fini (et bien fait), à la bergerie, il n'adore rien moins que de discuter, en particulier pour refaire le monde du Roquefort avec ses amis les « fédiers ».

Les fédiers, ce sont les éleveurs de brebis, les vrais qui comme lui vivent sur de petites structures avec de petits troupeaux. Les autres, « ceux qui ont quatre fois plus de brebis que moi, on fait pas le même métier ; ils ont pas le temps, il faut qu'ils aillent faucher même s'il pleut; ils auraient pu vivre comme des pachas, ils vivent comme des malheureux : des litrages en plus, des lacs collinaires, des conseils du comptable, autant de balles qu'ils se tirent dans le pied. Qu'ils me donnent un peu de leur droit à produire, je m'occupe de leur banquier ! »

Ce qui fait le plus de mal à « Lambda », c'est de voir ses amis partir attirés par des promesses : « ils abandonnent notre maison Roquefort, l'herbe est peut être plus verte là-bas. C'est vrai que nous on n'a que des emmerdes : des cellules dans le lait, du fumier sous les sabots des brebis, des pénalités, des contrôles effectués par des flicailions qui seraient incapables de tirer un litre de lait d'une brebis ; un peu plus d'argent, un peu plus de reconnaissance et la vie serait belle ! »

Et c'est pour ça que « Lambda » a trouvé que l'idée de l'enquête du SPLB était une bonne idée, et qu'il y a répondu. « Si on est traité comme on est traité, c'est qu'on sait pas se faire respecter. C'est pour ça qu'il faut mettre un coup de pied dans la fourmilière de ceux qui nous représentent là haut à confédération :



leurs grands-parents devaient être des gens bien mais eux depuis le temps qu'ils y sont, ils ont perdu le sens des réalités: ils gèrent leurs affaires avant de penser aux problèmes de la collectivité ».

« Les OP ce sera notre chance si on sait y prendre notre place, par contre si on laisse faire c'est la mort du pays, des petits paysans,... restera que des ronces et des sangliers... »

Propos recueillis par Jacques Debarros

Et maintenant qu'allons-nous faire ?

Les Assises viennent d'esquisser quelques pistes sur les OP, le cahier des charges et les droits à produire. Une forte proportion de celles et ceux qui ont participé à l'enquête, ne s'est pas investie jusqu'alors dans le travail syndical. Le vaillant petit soldat de la vie syndicale, sur la brèche en permanence, face à tous les aléas, la jeune génération n'en veut pas. Avec sagesse, elle pose en préalable la préservation de la vie personnelle et familiale.

Avec la mise en place des OP, de l'accord-cadre à Confédération, de l'ODG, des échanges à établir avec le 4^{ème} bassin, les tâches à accomplir seront diverses. Elles demanderont des compétences à la fois différentes et complémentaires. Un travail syndical et de gestion de l'outil économique et social, vont devoir être menés de pair.

Malgré les choix de vie actuels, personne ne nie pour autant la nécessité de la réflexion et de l'action. Dès lors, que fait-on ? Il ne m'appartient pas de dire quel avenir on veut, ni comment on s'y prend, mais seulement de contribuer à rassembler d'une part, les jeunes paysans face à un vrai défi de reconquête, et d'autre part, les aînés pour la transmission des terres et savoir-faire. Tous ensembles déterminés à peser sur votre devenir.

Roquefort n'est pas seulement un outil économique banal. C'est notre identité, notre culture, notre raison de vivre. Comme tant d'autres avant nous qui ont imprimé leur marque dans le paysage, le bâti et les esprits, et fait grandir la vie et la prospérité sur cette terre rude.

Oui, il nous appartient de préserver, de garder Roquefort pour le bien commun du Rayon et d'en prendre notre part légitime. Sinon le corbeau de Laval va s'envoler avec.

Pierre Tauriac.



Les paysans méritent mieux

Réaction à l'ambiance agricole du moment...

Incendies de bâtiments publics, manifestations, fruits ou légumes déversés sur la place publique... Ces derniers mois, la « colère des agriculteurs » a souvent fait la Une. Cette généralité cache ce que nous sommes, nous paysans : des femmes et des hommes fiers de notre métier, qui travaillons beaucoup et avec cœur pour valoriser nos terres et élever nos animaux, soucieux de produire une alimentation de qualité pour nos concitoyens. Mais la colère est véritable, profonde, justifiée. Il faut simplement s'en prendre aux vrais responsables.

Nous sommes dans un système à bout de souffle qui n'a d'égard que pour la compétition et la rentabilité. Ceux qui nous gouvernent avancent main dans la main avec ceux qui se croient autorisés à parler pour nous. Ils poursuivent le long travail conduisant à la disparition programmée des paysans, et le transfert de nos compétences aux industriels et aux financiers.

Mais les paysans ont une place essentielle dans la société. Parce qu'ils produisent l'alimentation, ils ont un rôle central. Ceux qui œuvrent à notre disparition ont aussi créé l'image des agriculteurs qui polluent ou qui vivent enfermés dans leur campagne, méprisant ces citoyens qui voudraient défendre quelques bouts de nature. Ils sont en train de parvenir à créer la rupture entre la société et les paysans. Pourtant, nous vivons les uns pour les autres, les uns avec les autres.

Le chemin sera long pour remonter la pente, pour remettre en place tout ce qui a été détruit. Mais il est temps de s'y mettre. Il est temps de prendre le problème à bras le corps, d'agir pour que, enfin, nous puissions faire notre métier réellement.

Pour cela, il va falloir se battre. Pas en brûlant ce qu'il reste de nos outils de solidarité, pas en manifestant pour le droit à polluer en paix. Nous y parviendrons en faisant barrage à ceux qui veulent détruire la terre agricole, notre outil de travail, en enfonçant des coins dans les négociations d'accords de libre-échange qui ne nous apporteront rien, en empêchant les industriels de s'emparer de notre métier, en se mobilisant pour des politiques agricoles qui nous donnent un avenir, en montrant que nous sommes paysans, que notre savoir-faire est unique, et que nombreux sont les jeunes qui ont envie de nous rejoindre.

Contacts :

Laurent Pinatel, Porte-parole :

06 80 58 97 22

Mikel Hiribarren, Secrétaire général :

06 38 91 04 83

Elina Bouchet, Chargée de communication :

06 95 29 80 78

Dans un souci de transparence, La Confédération Paysanne de l'Aveyron fait le choix de publier tous les mois dans son journal, les terres qui se libèrent et qui font l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'exploiter.

Les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement de la demande initiale. Les références de la publicité ou du dossier initial doivent être impérativement signalées dans le dossier concurrent.

N'hésitez pas à appeler :

François Tison, Golinac : 05.65.48.61.62

Patrick Goujon, l'Hospitalet du Larzac : 05.65.62.75.26

Bureau CP12, Rodez : 05.65.67.44.98

Demandes d'autorisation d'exploiter enregistrées courant septembre 2014 et présentées à la CDOA du 8 janvier 2015

Installations

Communes	N° dossier	SAU demandée	Exploitant antérieur
NAUCELLE	C1410889	13.65	VIDAL JL
NOAILHAC ST CYPRIEN / DOURDOU	C1410840	20.31	BOISREDON R
BARAQUEVILLE FLAVIN	C1410912	39.64	DELMAS A
LA CRESSE	C1410873	38.20	GAEC DE SAUVE-BIAU
CONQUES GRAND VABRE SENERGUES	C1410866	148.64	IZARD B
CONQUES SENERGUES	C1410867	80.26	COSTES G
MONTJAUX LE VIALA DU TARN	C1410846	85.95	MIQUEL D
MARTIEL SAVIGNAC	C1410842	81.21	BOUYSSOU A
ESTAING LE NAYRAC	C1410881	52.01	GAMEL J
CASTELNAU PEGAYROLS CURAN, SALLES CURAN	C1410876	64.72	GRIMAL A
MILLAU	C1410845	58.84	BOUSQUET B
SEGUR	C1410914	4.90	LAVABRE R
CALMONT CASSAGNES BEGONHES	C1410893	60.28	EARL DE LA ROUARDIE
ST CHRISTOPHE VALLON	C1410875	0.10	PEGUES JL
BOUSSAC	C1410874	12.47	RIGAL G
COUSSERGUES PIERRE-FICHE ST MARTIN DE L STE EULALIE D'OLT	C1410862	48.67	EARL DE RAVE-CEAU

Agrandissements par achat

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
LEDERGUES	C1410909	24.36	2.05	SIGAL J
MONTEILS	C1410886	0.00	5.10	SAFALT
MOUNES PROHENCOUX	C1410870	159.09	2.08	PONS JM
ST FELIX DE LUNEL	C1410910	110.44	2.30	DELFAU V
STE CROIX	C1410892	52.59	1.27	COLOMBY
PIERREFICHE	C1410868	119.40	8.12	EARL DE RAVE-CEAU
ST PARTHEM	C1410861	76.32	15.24	LAVERGNE J
SAVIGNAC	C1410898	0.00	14.95	
COUSSERGUES	C1410853	93.12	2.62	
CONDOM D'AUBRAC CURIERES	C1410894	67.82	2.89	HUGONET C
CAUSSE ET DIEGE	C1410899	109.28	1.21	DINTILHAC M

Agrandissements par location

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
RODELLE SEBRAZAC VILLECOMTAL	C1410896	76.58	5.94	
LA FOUILLADE	C1410856	43.41	33.79	PERNOU B
ARQUES SEGUR	C1410858	73.32	25.39	CASIMIR G
SEGUR	C1410915	70.60	7.14	LAVABRE R
AUZITS	C1410911	71.73	6.69	UNAL MJ
MONTLAUR	C1410869	195.55	41.01	RIVEMALE M
LEDERGUES	C1410885	58.31	11.59	ROUVELLAT C
ST PARTHEM	C1410860	76.32	12.49	LAVERGNE J
FIRMI	C1410877	95.10	7.46	SAFALT
AUBIN DECAZEVILLE VIVIEZ	C1410855	50.66	29.22	TINEL A
CANTOIN	C1410890	64.49	36.22	VAISSIER I
BROQUIES LESTRADE ET THOUELS	C1410864	40.40	12.04	GAVALDA A
ST PARTHEM	C1410854	49.69	1.52	ROUQUIE M
LES ALBRES GALGAN	C1410699	37.08	25.40	EARL DES RO-SIERS
ESTAING	C1410884	63.35	0.89	RIEU C
TREMOUILLES	C1410908	53.70	18.04	JULIEN M
MANHAC	C1410863	26.20	0.16	GAEC DE LA VIGNE

Autres opérations

Communes	N° dossier	SAU exploitée	SAU demandée	Exploitant antérieur
VILLEFRANCHE DE ROUERQUE	C1410857	16.99	1.09	
AGEN D'AVEYRON	C1410839	83.89	0.00	GAEC D'ISSAN-CHOU LE HAUT
ST PARTHEM	C1410917	76.32	31.58	LAVERGNE J

Annonces



- Achète 40 ou 50 brebis Lacaune ou agnelles au sevrage. Tél : 03.84.33.13.65

- Recherche lieu de pension ou pré avec abri/grange en location pour 14 vaches et 5 équidés, disponible immédiatement. Zone Cantal ou Corrèze.

Contact : 04.71.68.55.07

- Donne jolis chiots de race Border collie, il reste 3 males qui ont 10 semaines. à Buzains, 06 72 20 74 75.

- Jeune hortultrice, cherche du terrain (de 1ha à 10-15ha, avec une source, éventuellement une grange ou du bâtit), pour lieu de travail et de vie, à partager avec un(e) ou des maraîcher(es) ou toutes autres personnes ayant un projet paysan ou artisanal. L'idée étant de créer ou développer un lieu de travail « vivant » (entraide ou association). Ce peut être également sur un lieu d'habitat groupé. Secteurs recherchés de préférence : Marcillac-Val-lon, Villefranche-Najac.

Contact : emma.laleu@gmail.com 06 50 88 52 45

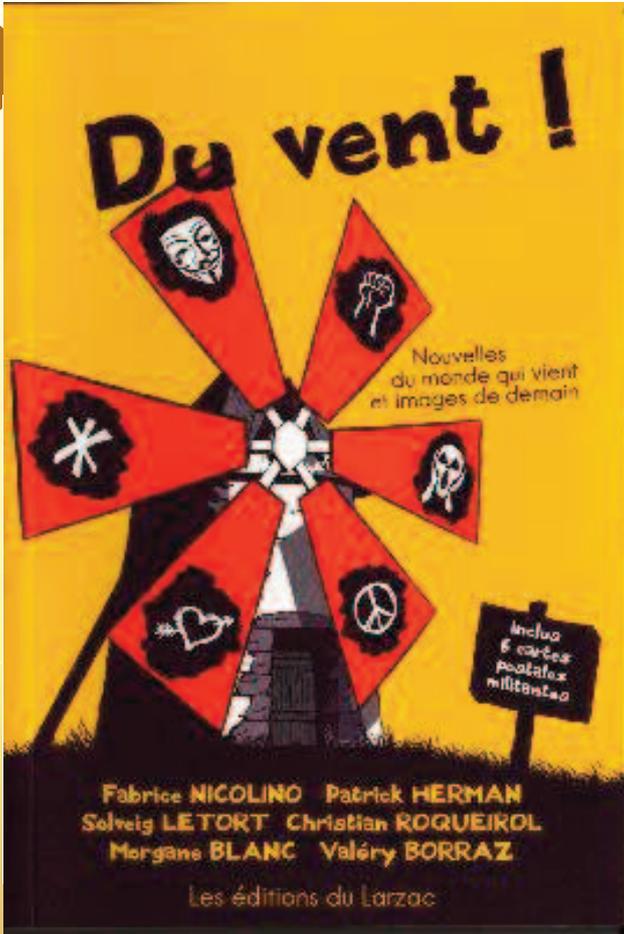
« Du vent » est le premier ouvrage sorti des éditions du Larzac.

Réunissant les textes, écrits par six larzaciens, illustrés par des dessins, un jeu, des cartes postales, c'est un livre original, de qualité et produit localement., tout ce qu'on aime à la Conf'.

Par leur talent individuel, leur vécu, leur sensibilité, chacun des participants apporte sa pierre à cet ouvrage. Cette terre caillouteuse du Larzac que certains ont cru juste bonne à servir de terrain de jeu à des militaires, produit là un objet qui ressemble à ce qu'est devenu ce pays : un véritable patchwork d'imagination, de créativité où chacun peut amener un peu de soi pour une création collective.

Alors, si vous voulez vous offrir (ou offrir à un ami) un petit morceau de Larzac..., pour Noël par exemple...

Prix 13€: s'adresser à la Conf' ou passer commande par mail à: contact@lherbesouslepied.fr



UNE PROTECTION COMPLÈTE ET PERSONNALISÉE

JE SÉCURISE L'ACTIVITÉ DE MON EXPLOITATION

DES RÉPONSES À TOUTES VOS ATTENTES

Groupama vous aide à organiser la couverture des risques liés à votre métier : votre protection, celle de votre exploitation, de vos cultures et de votre matériel agricole. Groupama contribue à vous apporter la sécurité et la tranquillité dont vous avez besoin pour vous consacrer à la bonne marche et au développement de votre exploitation.

Assurance Référence à retrouver sur groupama-agri.fr

N° Cristal 0 969 320 319

Groupama
Toujours là pour moi.



Dispensé de timbrage

AVEYRON - PIC

Confédération Paysanne de l'Aveyron

Ancienne école La Mouline - 12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98 - 07 85 85 44 09

Fax : 09.70.61.17.25

Mail : confaveyron@wanadoo.fr

Les permanences sont assurées au local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

ASPIC

Association pour la Promotion de l'Information dans les Campagnes

Rédaction : ASPIC

La Mouline

12510 Olemps

Tél : 05 65 67 44 98

Directeur de publication: Jacques DEBARROS

Impression : Groupe Burlat

12510 OLEMPES

Dépôt légal: 4^{ème} trimestre 2014

CPPAP : 1117G80085

Abonnement 1 an : 30 euros

Prix au n° : 3 euros

**Retrouvez la Conf'12 sur internet
www.confaveyron.org**